

REGLEMENT GRAPHIQUE

1.1 plan ouest

Echelle : 1 / 4000

Historique de l'élaboration du PLU :

Mis en révision le 26/09/2013
PADD débattu les 25/12/2016 et 20/02/2019
Document arrêté le 19/06/2019
Document approuvé le 02/07/2020



CYCLADES
Espace Wagner
10 Rue du Lieutenant Parayre
13 290 AIX-EN-PROVENCE



NATURALIA - AGENCE Rhône-Provence
Site Agropac
Rue Lawrence Durrell BP 31 285
84 911 AVIGNON

Légende

- Limite communale
- Parcelles
- Bâti
- Objet surfacique divers
- UA Zonage PLU
- Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (Site Patrimonial Remarquable)

Elements remarquables du patrimoine protégés au titre des articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme

- Patrimoine bâti à protéger
- Alignement de haies à protéger
- Espaces verts publics à protéger
- Jardin remarquable à protéger
- Gîte avéré à chiroptères
- Cabanon favorable aux chiroptères
- Mares
- Zone Natura 2000
- Zones humides
- Bande de retrait de 10m par rapport à l'axe de la Roubine de la Chartreuse et du canal des castors
- Itinéraires GR inscrits au PDIPR
- Réseau Local Espace Sites et Itinéraires en cours d'étude

Les emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme

- Emplacements réservés au titre de l'article L151-41-1° à 3°
- Emplacement réservé pour réalisation de logements sociaux au titre du L151-41-4°

Autres éléments réglementaires

- Changement de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
- Secteur de mixité sociale au titre du L151-15 du code de l'urbanisme
- Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
- Alignement possible du bâti
- Zone non aedificandi
- Marge de recul par rapport aux routes départementales

